



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement
Ecole-Economie

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen
Schule-Wirtschaft

Prix Apprendre à Entreprendre 2018

Règlement

Indications détaillées pour les participants

Contact

Stéphane Dayer
Chef de projet Ecole-Economie
079 220 33 67
stephane.dayer@hevs.ch

Sion, 20 septembre 2017

1. Contexte

Au cours des dernières années, le Prix Sommet Junior n’a pu avoir lieu faute de projets « novateurs ». Le nombre de projets proposés était également insuffisant. Afin de ne pas laisser « disparaître » l’idée d’attribuer un prix aux projets développés dans le cadre d’Apprendre à Entreprendre (AàE), une nouvelle démarche est proposée à travers le Prix Apprendre à Entreprendre. Il s’agit d’un concours du même type que celui du Prix Sommet Junior mais géré en interne (sans UBS) et sans la partie « communication » telle que le souhaitait UBS. Cela n’empêchera pas de publier et de faire connaître les travaux des écoles au « tout public » ainsi qu’aux milieux économiques.

L’idée est de faire en sorte que les étudiants/apprentis arrivés à la fin d’une année scolaire puissent bénéficier d’une approche critique de leur projet à travers le regard de personnes extérieures aux écoles, particulièrement celui des milieux économiques. Cela leur permettra d’avoir une vision concrète des exigences de la vie d’une entreprise, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d’un produit/service.

2. Objectifs

- Valoriser les travaux AàE à la fin de l’année scolaire
- Confronter les projets aux exigences des milieux économiques
- Développer chez les étudiants/apprentis des compétences en matière de communication et de marketing
- Stimuler / faire émerger des compétences entrepreneuriales et d’innovation au sein des étudiants
- Amener les étudiants/apprentis vers une réflexion orientée sur la pratique et l’application des notions théoriques acquises en classe

3. Participants

Classes concernées par la démarche AàE : écoles de maturité professionnelle (commerciale, type Economie et autres), Lycées-Collèges...

4. Déroulement : année scolaire 2017-2018, timing du Prix AàE 2018

Timing / Echéances	Activités	Responsables
Septembre – octobre 2017	Information aux enseignants des classes PPI-AàE et aux directions des écoles	Délégué Ecole-Economie
Dès la mise en œuvre de la démarche AàE (choix du produit/service) et durant l’année scolaire	Prise en compte des critères d’évaluation des projets en tenant compte du Prix AàE (Annexe 2)	Enseignants
Avant la remise des candidatures	Sélection interne dans chaque école	Enseignants / Directions
24 mars 2018	Remise des candidatures au Délégué Ecole-Economie selon les indications figurant à l’Annexe 1	Enseignants
9 avril 2018	Décision si, en fonction du nombre de projets présentés (4 au minimum), le prix sera attribué ou non. Information aux personnes concernées.	Délégué Ecole-Economie
11 – 13 avril 2018	Possibilité d’annoncer un 2ème projet dans une autre école.	Etudiant/apprenti/enseignant responsable de la classe candidate

17 avril 2018	Publication de la liste finale des candidatures	Délégué Ecole-Economie
19 mai 2018	Pour les candidatures retenues, remise du « Business Case (Annexe 3) au Délégué Ecole-Economie	Etudiant/apprenti/enseignant responsable de la classe candidate
Fin mai - début juin 2018 (date précisée en temps utile)	Présentation des projets au jury Evaluation finale	Enseignant responsable + classes concernées Délégué Ecole-Economie Membres du jury
Attribution du Prix AàE 2018	A décider le moment venu, en fonction des activités des écoles en fin d'année scolaire.	Directions des écoles Délégué Ecole-Economie +

5. Sélection des projets dans les écoles

Chaque école peut présenter 1 seul projet (produit ou service) au maximum

Les modalités de sélection sont déterminées par chaque école : jury interne ou avec la participation de représentants des milieux économiques... **Les critères d'évaluation (Annexe 2) des projets par le jury du Prix AàE servent de base à cette sélection interne.**

Pour ce premier choix, le Délégué Ecole-Economie est la disposition des enseignants/directions d'écoles qui le souhaitent.

Dans la mesure où une école ne présenterait pas de projet, une proposition d'une autre école pourrait être prise en compte. Dans ce cas, une autre école pourrait présenter 2 projets. Sur ce point, les écoles seront averties dès le retour des candidatures : 9 avril 2018.

6. Remise des candidatures et des documents. Nombre de projets requis.

Au Délégué Ecole-Economie via mail : stephane.dayer@hevs.ch

Délai : 24 mars 2018

Via le formulaire « Descriptif du projet » (Annexe 1) à fournir au format PDF, prêt pour la publication.

Il s'agit d'un bref descriptif avec des illustrations (photo, graphique...) du produit/service. Ce document sera diffusé sur le site internet www.ecole-economie.ch pour la présentation de tous les projets déposés. **Il est très important que tous ces documents soient contrôlés et validés par l'enseignant responsable, voire la direction de l'école car les informations seront publiées telles quelles, sans relecture ou corrections.** Il en va de l'image des écoles, des activités liées à AàE et du Prix AàE proprement dit.

Outre les aspects liés à la communication, cette phase est importante car elle permet d'enregistrer les candidatures et de décider si le Prix AàE 2018 sera décerné ou non. **Un nombre minimum de 4 projets est requis pour lancer le concours.**

7. Evaluation - Présentation des projets au jury

Fin mai - début juin 2018. La date sera précisée en temps utile.

Durée de la présentation: 15 minutes, dont 5 pour les réponses aux questions du jury.

Remarque : la plus longue présentation n'est pas forcément la meilleure.

Important : il s'agit uniquement de faire la promotion du produit/service afin de convaincre le jury

Chaque classe/groupe de projet présente le produit/service

Supports de présentation possibles : Powerpoint, vidéos...

Le produit est mis à la disposition du jury lors de la présentation. S'il s'agit d'un service, il est présenté de façon à ce que le jury puisse véritablement se rendre compte de quoi il s'agit.

8. Composition du jury

- Chefs d'entreprise
- Spécialistes de la communication/marketing
- Délégué Ecole-Economie (président)

9. Critères d'évaluation (Annexe 2)

Le jury attribue 3 prix en fonction des critères d'évaluation. Toutefois, dans la mesure où certains projets ne répondent pas suffisamment à ces critères, le jury peut décider de n'attribuer qu'1 ou 2 prix.

10. Prix

Les 3 premiers projets choisis reçoivent un prix.

Les prix sont attribués à une classe ou à un groupe de projet au sein d'une classe.

L'enseignant responsable de la classe gagnante ou du groupe de projet assure le suivi de l'utilisation du montant reçu.

- 1^{er} prix : frs 500.-
- 2^{ème} prix : frs 300.-
- 3^{ème} prix : frs 200.-

11. Remise des prix

A décider le moment venu, en fonction des activités des écoles en fin d'année scolaire.

12. Communication

Via internet sur le site ecole-economie.ch ou schulen-wirtschaft.ch.

Presse valaisanne

....

Stéphane Dayer
Délégué Ecole-Economie

Annexes

1. Formulaire l'annonce des candidatures - Descriptif du projet
2. Critères d'évaluation des projets
3. Structure du « Business Case »

Annexe 1 : Formulaire d'annonce des candidatures au Prix AàE – Descriptif du projet

Ecole :

Classe :

Professeur responsable, personne de contact

Nom	Prénom	Mail	Tf

Nom du projet (produit ou service)

Descriptif

Titre « attractif », slogan

Présenter le projet de la manière la plus précise possible en mettant en valeur les éléments importants en lien avec les critères d'évaluation (Annexe 2). **Il s'agit également d'un support écrit pour la promotion du produit/service** (par exemple, un article presse).

Autres indications concernant la manière de remplir ce formulaire

- 1 page au maximum.
- Validez les textes (orthographe, style) de ce document avant la remise de la candidature
- Ce descriptif sera publié tel quel sur internet
- Intégrez des photos ou autres éléments visuels. La promotion d'un produit par l'image est essentielle.
- F parvenir au format PDF à stephane.dayer@hevs.ch
- **Délai : 24 mars 2018**

Annexe 2 : Critères d'évaluation des projets par le jury
 (A utiliser également pour la sélection interne aux écoles)

Critères	Nombre de points max	Remarques
Communication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Description du produit, promotion ▪ Volonté de vendre, efficacité, ciblage des clients ▪ Clarté du discours ▪ Choix des termes ▪ Choix et qualité des supports de communication (orale) 	30	
Offre Produits et/ou services, avantages clients, originalité, nouveauté (est-ce que le produit existe déjà ?)	30	
Marché Volume, segmentation et positionnement, concurrents	20	
Aspects financiers Coûts de production, revenu, marge dégagée, chiffre d'affaire potentiel	10	
Viabilité de l'entreprise Durabilité estimée du produit/service Possibilités de développement futur, produits dérivés envisageables	10	
Qualité du document « Business Case » (présentation, clarté...)	10	
TOTAL	110	

Annexe 3 : Structure du «Business Case » (2 pages au maximum)

A remettre au Délégué Ecole-Economie avant la séance du jury

Délai : 19 mai 2018.

Nom de l'entreprise / Produit
1. Offre Produits et/ou services (bref descriptif), avantages clients, originalité, nouveauté (est-ce que le produit existe déjà ?)
2. Marché Volume, segmentation et positionnement, concurrents
3. Aspects financiers Coûts de production, revenu, marge dégagée, chiffre d'affaire potentiel
4. Viabilité de l'entreprise Durabilité estimée du produit/service Possibilités de développement futur, produits dérivés envisageables